

<p style="text-align: center;">COMPTE ADMINISTRATIF 2017 NOTE DE SYNTHÈSE (Délibération du conseil municipal du 10 avril 2018)</p>

Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur.
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement 2017

Dépenses de fonctionnement	891 783,26 euros
Recettes de fonctionnement	1 019 448,71 euros
Résultat de fonctionnement 2017	127 665,45 euros
Excédent 2016 reporté	294 457,15 euros
Excédent global de fonctionnement	422 122,60 euros

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

Le chapitre 011 – charges à caractère général – contient notamment la gestion des bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, la réalisation du Bulletin municipal, les cotisations et taxes diverses.

Le chapitre 012 – charges afférentes aux rémunérations du personnel –

Pour information, les mouvements du personnel relevés dans l'exercice :

- . Le départ de VIVIANIS Floriane le 22 mai 2017,
- . L'arrivée de BOYER Odette – en remplacement de VIVIANIS Floriane, le 18 avril 2017
- . Le départ de REY Stéphane par voie de mutation en Août 2017.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – Il contient notamment la subvention versée à l'école sous contrat d'association, la subvention au CCAS, la subvention aux associations, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le chapitre 66 – charges financières – Cela concerne les intérêts d'emprunts. Deux emprunts ont été soldés : janvier 2017 (2 logements place de la mairie) et en mai 2017 (cantine scolaire). Il y a encore cinq emprunts en cours.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – Elles correspondent à l’annulation de titres sur factures d’eau et assainissement sur des exercices antérieurs.

Le chapitre 68 – opérations d’ordre – Il s’agit de dotations aux amortissements qui ne donnent pas lieu à encaissement ni décaissement.

Récapitulatif dépenses réelles de fonctionnement
Comparaison avec l’exercice 2016

OPERATIONS	CA 2016	CA 2017	VARIATION
011 Charges à caractère général Dépenses gestion courante	322 623,73 €	326 822,57 €	+ 1,30 %
012 Charges de personnel	405 738,34 €	417 256,37 €	+ 2,83 %
65 Autres charges de gestion courante	106 809,52 €	96 510,81 €	- 9,64 %
66 Charges financières	31 220,74 €	31 242,11 €	+ 0,06 %
67 Charges exceptionnelles	51 968,78 €	312,64 €	
Total dépenses réelles	918 361,11 €	872 144,50 €	- 5,03 %
68 Ecritures d’ordre entre sections	19 374,20 €	19 638,76 €	+ 1,36 %
Total général	937 735,31 €	891 783,26 €	- 4,90 %

Les dépenses de fonctionnement sont en baisses, elles témoignent d’un effort régulier de gestion.

Le taux de réalisation des dépenses en 2017 est de 73% du budget prévisionnel : respect des principes de prévision budgétaire.

Les dépenses de personnel qui demeurent le premier poste de charges de fonctionnement enregistre une augmentation due d’une part à l’évolution normale de carrière des agents et d’autre part au versement de charges URSSAF et IRCANTEC (de 2013 à 2016 payées sur l’exercice 2017) suite à l’application de la décision du tribunal administratif concernant un agent.

Parmi les enveloppes les plus significatives, on peut noter les variations suivantes :

Chapitre 011 :

On peut noter que :

- L’installation d’horloges astronomiques, acquises courant 2017, a permis une économie de 5000 euros.
- La dématérialisation des actes administratifs et de la comptabilité publique entraîne une augmentation des dépenses liées aux maintenances des outils informatiques (nombre de logiciels en augmentation constante).

Chapitre 65 :

La baisse des dépenses est liée à la démission d'un adjoint non remplacé et à une diminution de la subvention versée à l'école sous contrat d'association avec l'OGEC en raison de la baisse des effectifs d'enfants.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- Les produits des services,
- Les produits financiers et exceptionnels.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement Comparaison avec l'exercice 2016

OPERATIONS	CA 2016	CA 2017	VARIATION
013 Atténuation de charges	2 631,86 €	11 220,07 €	+ 326,00 %
70 Produits des services	75 115,82 €	32 599,68 €	- 56,60 %
73 Impôts et taxes	563 541,50 €	548 056,73 €	- 2,74 %
74 Dotations et participations	334 315,49 €	345 378,82 €	+ 3.30 %
75 Autres produits gestion courante	39 356,93 €	42 080,47 €	+ 6.92 %
76 Produits financiers	34,43 €	34,43 €	0,00 %
77 Produits exceptionnels	11 270,40 €	14 156,62 €	+ 25,60 %
Total général	1 026 266,43 €	993 526,82 €	- 3,19 %

Chapitre 013 – Atténuation de charges –

L'augmentation constatée s'explique par le remboursement de charges de sécurité sociale d'un agent du service technique qui est en mi-temps thérapeutique depuis le 20 mai 2017.

Chapitre 70 : – Produits des services –

Ce sont les recettes des produits d'exploitation du domaine public tels que les concessions de cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, la régie de recette de la cantine scolaire et des photocopies, la mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes Val'Eyrieux dans le cadre du transfert des charges jusqu'au recrutement en cours d'année d'un agent par Val'Eyrieux pour l'eau et l'assainissement.

Chapitre 73 – Les ressources fiscales 2017 –

Elles représentent 55 % des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 17/16
73111	Contributions directes FDL	424 269,00	406 392,00	- 4.21 %
73211	Compensation CCVE	115 498,50	121 057,73	+ 4.81 %
73223	FPIC	22 514,00	19 493,00	- 13.41 %
7336	Droits place, terrasses	1 260,00	1 114,00	- 11.58 %

Le produit de la fiscalité directe locale (FDL) enregistre une diminution à taux d'imposition communaux constants :

11,28 %	Taxe d'habitation
18,90 %	Taxe foncière (bâti)
79,21 %	Taxe foncière (non bâti)

Chapitre 74 – les dotations et participations –

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	Variation 17/16
7411	Dotation Globale Fonctionnement	151 381,00 €	137 649,00 €	- 9,00 %
74121	Dotation Solidarité Rurale	105 338,00 €	112 217,00 €	+ 6,53 %
74127	Dotation Nationale de Péréquation	5 530,00 €	805,00 €	- 85,44 %
748314	Allocation compensatrice taxes foncières non bâti	1 348,00 €	420,00 €	- 68,84 %
74834	Allocation compensatrice taxes foncières bâti	3 609,00 €	3 129,00 €	- 13,30 %
74835	Allocation compensatrice taxes habitations	13 197 00 €	19 295,00 €	+ 46,20 %

Depuis quelque années, l'état baisse sensiblement sa contribution aux collectivités, on constate, entre autres, la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement soit – 9 % par rapport à 2016. En revanche, la dotation de la Solidarité Rurale est évolutive et les allocations compensatrices sont dans leur globalité en augmentation.

Parmi ces recettes, on trouve aussi celles qui émanent d'autres organismes tels que les remboursements aux Temps d'Activité Périscolaire (mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires) l'état a versé une contribution dans le cadre du fonds d'amorçage ainsi que des remboursements liés au Contrat Unique d'Insertion (CUI). Ces recettes ne seront pas reconduites en 2018 compte tenu de l'arrêt des TAP, depuis la rentrée scolaire 2017/2018 et du désengagement de l'Etat pour le renouvellement des contrats privés.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante –

Concerne principalement les revenus locatifs divers : logements communaux, la Poste, Site de proximité, Office du Tourisme, ADMR, garages communaux, loyer du camping, bâtiment de la Gare (location de vélos et restauration)

Chapitre 77 – les produits exceptionnels –

- Liés en particulier à des dégrèvements de taxes foncières,
- Remboursements de sinistre,
- Subvention de l'Ardéchoise pour l'organisation du ravitaillement à St Martin.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2017

Dépenses d'investissement	257 240,11 euros
Recettes d'investissement	182 823,99 euros
Résultat de l'exercice 2017	- 74 416,12 euros
Excédent 2016 reporté	- 89 639,24 euros
Déficit global 2017	- 164 055,36 euros
Excédent de financement Reste à réaliser	610,20 euros
Déficit global d'investissement 2017	- 163 445,16 euros

Ce déficit de clôture est couvert par l'excédent de fonctionnement 2017 qui s'élève à 422 122,60 euros.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2017 à 257 240,11 euros, soit 231 318,22 euros de dépenses réelles et de 25 921,89 euros d'opération d'ordre (travaux en régie). Elles représentent une diminution de – 44.00 % par rapport au CA de 2016.

Répartition par nature des dépenses :

Chapitre 16 – Emprunts –

Dépense obligatoire pour le remboursement du capital. Le remboursement 2017 du capital de la dette s'élève à 67 896,53 euros. Le capital restant dû en fin d'exercice est de 701 724,15 euros.

Chapitre 20 – Etudes –

Dépenses réalisées dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du centre bourg et l'aménagement du bâtiment de la Gare.

Chapitre 21 – Immobilisations en cours –

Elles concernent notamment :

- ✓ Participation aux travaux d'électrification rurale,
- ✓ Aménagement de terrains,
- ✓ Citerne incendie de la nouvelle caserne des pompiers,
- ✓ Chauffe-eau solaire au camping,
- ✓ Goudronnage des voies communales,
- ✓ Mise en place de l'adressage,
- ✓ Signalétique,
- ✓ Acquisition de nouveaux ordinateurs pour l'Ecole primaire publique,
- ✓ Illuminations de Noël

Des restes à réaliser relatifs à l'achat d'un élévateur pour les agents du service technique ainsi que l'achat d'un pupitre sont à reporter au budget primitif 2018 pour un montant total de 2 089,80 euros.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources propres,
Les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus,
Les recettes en lien avec l'urbanisme (permis de construire),
L'emprunt.

Les recettes d'investissement 2017 sont de 182 823,99 euros, dont 163 185,23 euros de recettes réelles :

- FCTVA pour 32 990,00 euros
- Taxe d'aménagement pour 9 348,65 euros
- Subventions de l'état et de la Région pour 8 706,76 euros,
- Fond de concours CCVE pour 8 120,58 euros
- Excédent de fonctionnement pour 104 019,24 euros

RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2017

Intitulé	Section de fonctionnement	Section D'investissement	Total
Recettes	1 019 448,71 €	182 823,99 €	1 202 272,70 €
Dépenses	891 783,26 €	257 240,11 €	1 149 023,37 €
= solde exécution	127 665,45 €	- 74 416,12 €	53 249,33 €

Résultat de clôture

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution	127 665,45 €	- 74 416,12 €	53 249,33 €
+ résultat reporté	294 457,15 €	- 89 639,24 €	204 817,91 €
Résultat de clôture	422 122,60 €	- 164 055,36 €	258 067,24 €
+ restes à réaliser			
Dépenses		2 089,80 €	
Recettes		2700,00 €	
Résultat RAR		+ 610,20 €	
Résultat final	422 122,60 €	- 163 445,16 €	258 677,44 €

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2017 et les résultats de l'année précédente 2016.

Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ce résultat final est obligatoirement repris sur le budget primitif 2018.

Puisque la section d'investissement est déficitaire, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat, c'est-à-dire le virement de la section de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement – Ce déficit est comblé en affectant en recettes d'investissement le montant nécessaire à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisé, soit la somme de 163 445,16 euros, le reliquat est reporté en recettes de fonctionnement au 002.

(Note : il est rappelé qu'en raison de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017 décidée par délibération du conseil municipal du 31 mars 2017, les résultats du compte administratif du CCAS et ceux du compte administratif de la commune sont cumulés et intégrés au budget primitif 2018 de la commune).